



TOTAL UES Amont



Syndicat des retraités,
préretraités, veuves et
invalides
Elf et Total
Fédération Mines - Energie

Contact



Ne laissons pas Macron casser nos retraites

Les retraités lourdement pénalisés

Blocage des pensions pendant 4 ans, suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant, l'imposition des majorations de pension pour enfants, gel des retraites complémentaires pendant 3 ans, hausse de 25 % de la CSG, menaces sur la pension de réversion, pas d'augmentation des pensions en 2018 et une augmentation de 0,3 % en 2019 pour une inflation estimée à 2,3 % sur les 12 derniers mois.

Tout ça.... pour aider les actifs parait-il ! Faire les poches des retraités au profit des actifs, qui sont de futurs retraités, fallait y penser !

Après une perte de 4 % du pouvoir d'achat en 2018, la non indexation des pensions en 2019 et 2020 se traduira par une nouvelle perte de 3 à 4 %. **Au total, une saignée de 7 à 8 % en 3 ans.**

Cette régression sociale sans précédent va être suivie par la «réforme» globale du système de

retraite qui se prépare dans les couloirs du gouvernement Macron. Une nouvelle loi qui, au premier semestre 2019, voudrait en finir avec notre système de retraite sécurité sociale solidaire en le remplaçant par un système de retraite par point individualisés. Derrière le flou alimenté volontairement par le gouvernement se cache en fait une contre révolution sociale qui n'épargnera ni les futurs retraités ni ceux qui jouissent déjà d'une pension bien méritée.

Jusqu'à présent, Macron entend poursuivre sa politique de casse sociale, malgré une popularité en chute libre, conséquence de sa politique anti-sociale, de son arrogance et de ses provocations. Les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous, croissance, chômage, pauvreté, alors que les profits explosent et que le patronat insatiable en demande encore plus. La crise gouvernementale qui en découle, avec le départ de ministres importants signe l'échec de cette politique. C'est le moment pour les actifs et retraités d'enfoncer le clou pour faire reculer le gouvernement et le patronat.



15 mars, 200 000 retraités manifestent contre l'augmentation de la CSG dont 2000 à Pau.

Le 3 octobre des délégations de retraités ont été reçues à l'assemblée nationale. Le 9 octobre actifs et retraités ont manifesté contre la politique anti sociale de Macron.

Le 18 octobre, les retraités sont à nouveau appelé à se mobiliser

**Manifestation à Pau 10 h 30
devant la Préfecture**

Les retraités « vaches à lait »

Le poids économique des retraités

Les mesures privant les retraités d'importantes ressources sont contre productives. En 2020, les seniors seront plus nombreux que les enfants de moins de 5 ans, ils dépensent en moyenne près de 28 000 euros par an, ils représentent 52 % de la consommation, dans la santé, l'alimentation, mais aussi 50 % des achats de véhicules, 35 % des jouets. Ils ne spéculent pas dans les paradis fiscaux. Ils participent bénévolement à de nombreuses activités socialement utiles. Ce ne sont pas les retraités qu'il faut taxer, mais ceux qui ont bâti leurs fortunes sur leur travail.

Les retraités payent les cadeaux fiscaux aux plus fortunés.

En fait on assiste à un immense transfert de richesses des retraités vers les détenteurs de capital. La baisse de

pouvoir d'achat liée à la désindexation des retraites et la hausse de la CSG représente l'équivalent des mesures en faveur du capital (suppression de l'ISF, baisse d'impôts sur le capital...) soit 5,1 Milliards en année pleine. Macron appauvrit les retraités des classes moyennes et enrichit les détenteurs de gros patrimoines qui sont... pour la plupart de riches retraités !

Où est le « pognon de dingue » ?

- **8 milliards** pour 8 millions de pauvres en 4 ans. Soit 20 euros par mois pour chacun d'eux !
- **30 milliards** de plus en un an pour Bernard Arnault dont la fortune dépasse maintenant les 70 milliards.

Cherchez l'erreur !

Congrès du syndicat le 17 novembre



TOTAL UES Amont

Le congrès de notre syndicat va constituer une étape importante. En effet il va se produire dans un contexte politique et social marqué par une offensive sans précédent du pouvoir

Macroniste et des puissances

financières qui veulent nous imposer régression sociale et remise en cause de notre modèle social.

Nous voulons donner avec ce congrès un nouvel élan à notre syndicat. De nombreux « jeunes » retraités, venant des actifs ont rejoint le syndicat. Les plus anciens s'éloignent ou disparaissent (voir le décès de Jean Grangé p 4). Il faut donc que chaque syndiqué s'interroge sur sa place et son investissement dans le fonctionnement du syndicat. Jacques Boutet qui va passer la main lance un appel dans le message ci-joint pour que vous participiez à ce congrès.

Chers et chères camarades

Notre congrès trisannuel se déroulera le **samedi 17 novembre au restaurant Laborde à Mont**. Les modalités vous seront communiquées plus tard.

Dans la mesure où je ne me représente pas pour un 4^{ème} mandat (limite d'âge oblige imposée par moi) nous avons un certain nombre de responsabilités à assumer et nous avons donc **besoin de candidats pour la Commission Exécutive**. C'est elle qui nommera les responsables aux différents postes.

La participation à la CE (en général une fois par mois) permet des échanges sur tous les sujets qui nous touchent syndicaux, sociaux ou sociétaux.

Bien amicalement à tous.

Le secrétaire général,

Jacques Boutet

Une Charte à Total !

Une Charte où chaque salarié doit exprimer sa fierté d'être à Total ainsi que sa confiance et son respect envers l'entreprise, c'est ce que la Direction propose au personnel. On croit rêver... mais quel cauchemar ! Ces salariés qui depuis de trop nombreuses années attendent la reconnaissance de leurs efforts et de leurs engagements. Ils espèrent en vain des augmentations salariales et des évolutions de carrières : ils finissent par perdre leurs illusions, cela se constate aux résultats des enquêtes d'opinion aux résultats désastreux. Ce n'est certes pas la bonne méthode pour redynamiser les équipes et instaurer un état d'esprit collectif. La CGT de l'exploration-production de Total exige que cessent les pressions à la signature de cette Charte en faisant remarquer que chaque salarié a déjà signé son contrat d'embauche. La dérive autoritaire du Président ne prépare rien de bon pour les salariés et l'entreprise.

Et dire que Macron s'inspire des méthodes du privé !

Infos Arrco et Harmonie Mutuelle

Aide à domicile momentanée

Les caisses de retraite complémentaire des groupes AGIRC et ARRCO proposent un service d'Aide à Domicile Momentanée envers leurs ayants droit lorsque ceux-ci sont confrontés à un problème de santé passager, l'absence d'un(e) aidant(e), l'hospitalisation d'un(e) conjoint(e), ...

Qui peut bénéficier de ce service ? Il faut :

- être âgé(e) de 75 ans ou plus
- se trouver dans l'incapacité temporaire d'assumer seul(e) certaines tâches du quotidien
- ne pas déjà bénéficier d'une prestation d'aide à domicile tout au long de l'année

Comment prendre contact ?

Appeler les conseillers de l'action sociale au 0 810 360 560 (coût: 0,05 €/mn + prix appel)
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Sous 48 h, le conseiller retraite organisera la prestation d'aide à domicile momentanée en indiquant le nombre d'heures attribuées. Quota de 6, 8 ou 10 heures réparties sur 6 semaines au maximum.

Un chéquier de "Sorties +" peut également être attribué, afin de payer un prestataire pour se rendre chez le médecin ou un praticien de santé. Une participation de 15 € est demandée pour un chéquier de 150 €.

Le bénéficiaire n'aura rien à payer, le service est entièrement pris en charge par l'action sociale des caisses de retraite Agirc et Arrco.

Contrat Harmonie Mutuelle - TOTAL

Ce contrat mis en place par le groupe depuis le 01/01/2014 aura 5 ans d'existence à la fin de 2018.

Il était prévu lors de la réunion de la commission de suivi du 28/06/2018 un point concernant le renouvellement de ce contrat. Les deux parties ne l'ayant pas remis en cause, il sera très probablement reconduit pour une nouvelle période de 5 ans (à confirmer par les présents à la réunion du 28/06).

Profitant de ce renouvellement, la CGT aurait l'intention de demander à la DRS une modification de la forme de ce contrat. Pourquoi ?

Tel qu'il existe actuellement dans chacune de ces versions, DACO et DAIF, c'est un contrat fermé dans lequel il est impossible de modifier la moindre garantie sans devoir entamer des négociations entre OS et DRS. C'est très lourd, c'est chronophage, et la direction s'y est refusée jusqu'à présent.

Pour nous, et au vu des bons résultats des derniers exercices DAIF, il y aurait pourtant matière à améliorer plusieurs garanties, notamment en Sérénité, sans pour autant mettre en danger les comptes de la mutuelle. Il suffirait pour cela que chacune des versions du contrat soit plus ouverte et comporte une sorte de clause de revoyure

qui permettrait de les faire évoluer, de façon positive, bien sûr. Et les membres de chaque OS de la commission de suivi sont tout à fait aptes à discuter avec les représentants d'Harmonie et de la DRS pour faire des propositions.

Nous avons l'intention de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission, fin novembre, et de rappeler à la DRS les demandes que nous avons formulées voilà près d'un an, et qui n'ont pas été suivies de la moindre réponse jusqu'à ce jour.

La caisse d'entraide du CCE TOTAL

LA CAISSE D'ENTRAIDE est une Caisse de Solidarité organisée et gérée par le CCE UES Amont TOTAL.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés (CDI) des sociétés TOTAL E&P France ELF EP ou TOTAL S.A, les anciens salariés (PRC, retraités, veufs, veuves et invalides) sur adhésion volontaire.

un délai de carence de 6 mois est appliqué aux nouveaux adhérents, pendant lequel aucune demande ne peut être prise en compte.

Comment est calculée la cotisation ?

- Actifs : 0,08% du salaire brut annuel sécurité sociale
- Retraités, veufs(ves) et invalides : 0,08% de la pension
- Expatriés : calculée sur la base du salaire net imposable référence France, majoré des cotisations sociales (25%)
- Salariés ELF EP : prélèvement mensuel sur le salaire
- Salariés TOTAL SA : règlement annuel par chèque

Que dois-je faire lorsque je pars à la retraite ?

Courant avril, la CAISSE D'ENTRAIDE demande aux retraités s'ils souhaitent adhérer ou non. Mais, comme pour les actifs **"tout refus est définitif"**.

Quelles sont les aides que je peux avoir ?

La CAISSE D'ENTRAIDE se réunit mensuellement et chaque dossier est examiné sous le couvert d'une stricte confidentialité. Les prestations sont estimées en fonction du dossier présenté aux membres de la CAISSE D'ENTRAIDE.

La CAISSE D'ENTRAIDE **peut** accorder :

- Un prêt ou secours exceptionnel dans le cas d'un endettement dûment constaté, ponctuel et après avoir recherché toutes les solutions possibles.

- Des aides aux personnes handicapées pour des aménagements spéciaux à leur domicile ou pour l'achat de fauteuil.

- Des aides à domicile ponctuelles lors de maladie, hospitalisation ... Elles sont limitées à 40 heures en urgence ; toute prolongation est soumise à l'accord de la Caisse d'Entraide qui acquitte directement la totalité de la facture auprès du prestataire. La Caisse donne une participation sur 50% de la facture totale et suivant le QAF du bénéficiaire. ATTENTION, cette aide n'est pas valable pour les emplois à domicile payés avec les CESU pré-financés.

- Des aides gériatriques (maintien des personnes âgées à leur domicile, participation aux frais de maisons de retraite). La CAISSE **peut** aussi intervenir pour des frais d'accompagnement de personnes hospitalisées, de séances de soutien du type psychomotricité, des adoptions.

Une allocation décès (participation aux frais d'obsèques) est attribuée en fonction du QAF de l'adhérent.

La CAISSE D'ENTRAIDE ne vient jamais en surcomplément des prestations santé.

Site Web du C.C.E. : www.cceuesamonttotal.com / rubrique Caisse d'Entraide

Contact : Isabelle SPILLER ☎ 05 59 83 57 40

hommage à Jean Grangé, ancien secrétaire général Cgt de la SNPA

le 2 juillet 2018 à Pau, lu par Michel Aguer

Jean nous a quitté, après une vie bien remplie. Je parlerai ici de sa vie militante, de ses engagements qui en ont fait un personnage marquant de l'action syndicale et politique de son temps. Venant des PTT il a été embauché à la SNPA au début des années soixante dans une période charnière de la vie de l'entreprise. C'est une époque où la mise en production du gisement de Lacq et le développement de l'usine de Lacq allait amener un essor considérable du personnel. En quelques années, les effectifs de la SNPA vont passer de quelques centaines à 4500 salariés. Il fallait organiser tous ces travailleurs. A cette époque la situation sociale des salariés de l'entreprise n'était pas plus enviable que celle des autres travailleurs de la région. C'est à ce moment là que Jean devient secrétaire général du syndicat CGT de la SNPA. Avec ses camarades Massou, Bierge, Bourda, Cahen, Laffitte, Mesplé, Mauboules et bien d'autres il développe le syndicat à Pau et à Lacq. La grande grève des mineurs de 1963 allait donner l'occasion aux salariés de la SNPA d'affirmer leurs revendications. La réquisition de De Gaulle sera mise en échec et après 22 jours de grève les salariés obtenaient d'importants acquis sociaux qui allaient marquer le début de nombreuses grèves qui ont abouti à construire le statut social envié des travailleurs de la SNPA. En 1968, 15 jours de grèves seront nécessaires pour faire plier Guillaumat, le PDG de l'époque. Celui-ci est contraint de venir négocier à Lacq, sous la pression des grévistes. Jean et ses camarades obtiennent de nouvelles avancées sociales dans tous les



domaines notamment un droit syndical d'avant garde. La CGT avait joué un rôle majeur dans ce conflit et elle en sortira grandie auprès des travailleurs en devenant le premier syndicat à Lacq, malgré l'opposition farouche de la Direction. Jean a eu la chance, si l'on peut dire, de vivre cette époque de conquêtes sociales et il fallait des hommes de sa trempe avec ses camarades, pour faire plier un patronat rétrograde. Jean a également œuvré sur le plan social en développant la coopérative de la SNPA qui pendant des années permettait au personnel de faire leurs courses au meilleur prix. Mais son engagement à défendre les travailleurs ne s'arrêtait pas à la porte de l'entreprise. Comme de nombreux militants il pensait que la société capitaliste n'était pas réformable et que seule la transformation en société socialiste en supprimant l'exploitation de l'homme par l'homme pourrait permettre au monde du travail un avenir meilleur. C'est ainsi qu'il était parallèlement à son militantisme CGT, un militant politique engagé au Parti Communiste. Il restera fidèle à ses engagements toute sa vie. Jean restera pour nous, qui avons pris la relève, un exemple d'un engagement militant que l'on ne voit plus guère de nos jours. C'est une grande figure de notre syndicat qui nous a quitté. Sa fin de vie ne fut pas facile avec la perte de Lulu et la maladie. Nous voulons garder de lui l'image d'un homme fidèle à ses engagements qui a marqué son époque.

Adieu Jean, repose en paix.

LSR
elle sert au LIEN SOCIAL
elle sert à la continuité syndicale
SERVEZ-VOUS-EN !

Date à retenir
La Ste barbe aura lieu
le 15 décembre
chez Laborde à Mont